

Communiqué de presse



27 octobre 2010

KBC adapte les tarifs des comptes à vue

Depuis 1997, KBC propose à ses clients le Compte Compact KBC et le Compte Confort KBC, en plus du compte à vue ordinaire. Quelque 86% des comptes KBC sont des comptes KBC-Compact et KBC-Confort. KBC adaptera le tarif des comptes le 1er janvier 2011. Ceux-ci restent toutefois compétitifs par rapport aux tarifs pratiqués par d'autres établissements financiers universels pour une offre comparable.

Ces prochains jours, tous les clients seront informés de cette adaptation tarifaire par une annexe à leurs extraits de comptes.

4 types de comptes à vue:

- Le **Compte Compact KBC** inclut entre autres un compte à vue, une carte de débit et l'abonnement à KBC-Online.
- Le **Compte confort KBC** comporte en plus une carte de crédit (Visa ou Visa Pinto).
- Aux clients qui préfèrent une offre à la carte, KBC propose le **Compte à vue KBC**.
- Le **Service bancaire de base KBC**

Adaptations:

- KBC adaptera le tarif des comptes à forfait **KBC-Compact et KBC-Confort** le 1er janvier 2011. Ceux-ci restent toutefois compétitifs par rapport aux tarifs pratiqués par d'autres établissements financiers universels pour une offre comparable. La dernière adaptation tarifaire remonte au 1^{er} janvier 2007. En revanche, à partir du 1er janvier 2011, les comptes à forfait incluront un nombre illimité d'opérations au débit tarifées (retraits d'argent aux guichets, virements en Belgique/européens par le KBC-Telecenter, retraits d'argent avec carte bancaire KBC à des automates autres que KBC/CBC et virements papier en Belgique/européens). Jusqu'à présent, le forfait n'incluait que 36 opérations par an.
- Pour les **jeunes (jusqu'à 25 ans inclus)** les comptes à forfait restent gratuits, comme ce fût déjà le cas.
- La redevance annuelle du **Compte à vue KBC** est de 12 euros. La différence par rapport au passé est que l'ensemble de base de 36 opérations tarifées n'est plus compris. À l'avenir les opérations au débit tarifées effectuées par les titulaires d'un Compte à vue KBC seront facturées dès la première opération. Le compte à vue sera ainsi encore plus **'à la carte'**. Un compte de base auquel peuvent être attachés des produits et des services et qui est tarifé par opération. Les tarifs des opérations manuelles (retraits d'argent aux guichets, virements en Belgique/européens par le KBC-Telecenter, retraits d'argent avec carte bancaire KBC à des automates autres que KBC/CBC et virements papier en Belgique/européens) seront également adaptés. Cette mesure vise à stimuler encore plus le recours aux nombreuses facilités de paiement électroniques. Comme par le passé, les plus de 65 ans et les moins-valides sont dispensés de tarification.
- Le tarif du **Service bancaire de base KBC** sera adapté le 1er janvier 2011 et sera de 13,50 euros.

Un aperçu:

	Ancien tarif (depuis le 1/1/2007)	Nouveau tarif (à partir du 1/1/2011)
Compte compact KBC (comprenant une carte de débit et un nombre illimité d'opérations tarifées)(*)	22 euros	24 euros
Compte Confort KBC (comprenant une carte de débit et de crédit + un nombre illimité d'opérations tarifées)(*)	35 euros	38 euros
Compte à vue KBC (à la carte)	12 euros (avec forfait de base de 36 opérations tarifées)	12 euros (sans forfait de base de 36 opérations tarifées, et facturées dès la première opération)
Service bancaire de base KBC	12 euros (avec forfait de base de 36 opérations tarifées)	13,50 euros (avec forfait de base de 36 opérations tarifées)

Augmentation du tarif des opérations manuelles	Ancien tarif	Nouveau tarif
Retrait d'argent au guichet	0,25 euros	0,35 euros
Virement par KBC-Telecenter	0,25 euros	0,35 euros
Retrait d'argent par Carte bancaire KBC à un automate autre que KBC/CBC.	0,07 euros	0,10 euros
Virement papier (belge + européen)	0,25 euros	0,35 euros

(*) Nombre illimité d'opérations tarifées = retraits d'argent aux guichets, virements en Belgique/européens par le KBC-Telecenter, retraits d'argent avec carte bancaire KBC à des automates autres que KBC/CBC et virements papier en Belgique/européens. L'émission de chèques demeure payante: 0,60 euro par chèque.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter:

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe.
Tél 32 2 429 85 45 pressofficekbc@kbc.be

Stephane Leunens, attaché de presse Business Unit SSO / Payments
Tél 32 2 429 65 01 pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com
Suivez KBC sur Twitter sur www.twitter.com/kbc_group